

**Politique administrative 006 –
Politique sur les mesures
d’adaptation pour les nouveaux
employés**

Date de publication : 9 août 2013
Dernière révision : 1^{er} avril 2024

1. Objet

Répondre aux besoins potentiels liés aux mesures d’adaptation de tous les nouveaux employés et veiller à ce que ces derniers soient au courant de la culture inclusive de l’Agence des plaintes contre les forces de l’ordre (APFO).

2. Champ d’application

La politique s’applique à tous les gestionnaires et employés récemment embauchés de l’APFO.

3. Exigences

Les gestionnaires doivent s’informer des besoins en matière d’adaptation des employés récemment embauchés au cours de la séance d’orientation à leur intention. De plus, ils doivent informer les nouveaux employés des politiques d’accessibilité et des ressources à leur disposition, et discuter des exigences et des questions en matière d’accessibilité qui pourraient ne pas être abordées dans la lettre d’embauche.